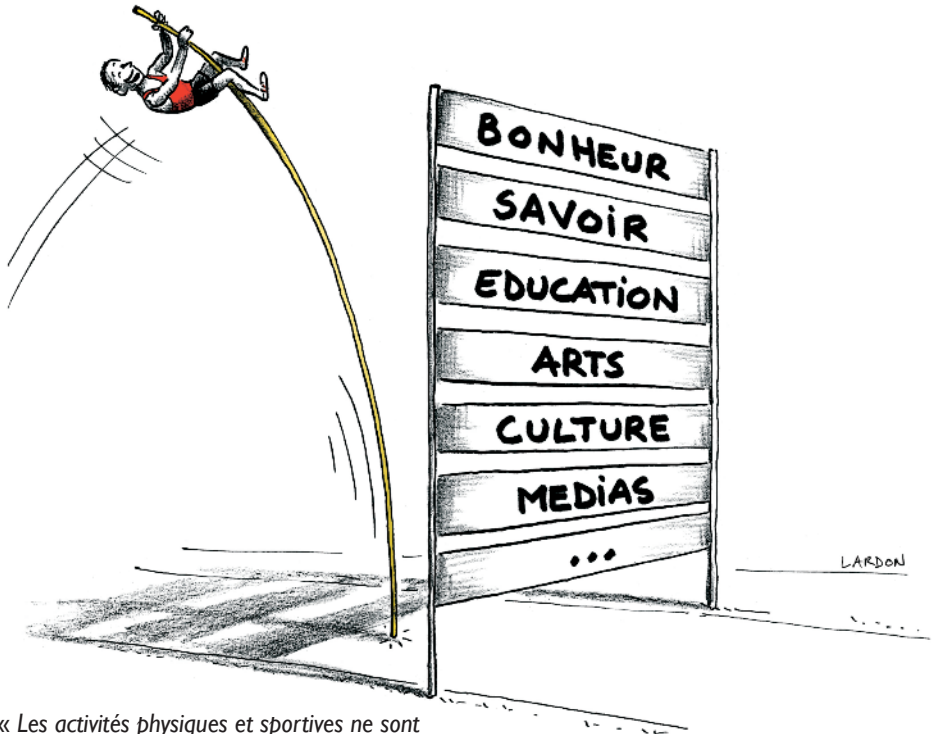


LE SPORT est UN DROIT

argumentaire en **VI** repères et **11** fiches



« Les activités physiques et sportives ne sont pas une “chose en soi” ajoutée aux autres aspects de la vie, au contraire elles s'insèrent profondément dans la civilisation moderne » Jean Guimier



NOTRE FIL CONDUCTEUR : L'ÉMANCIPATION PAR LE SPORT

Les activités physiques et sportives (APS) sont essentielles dans la société parce qu'elles participent à la nécessaire formation de l'être humain ; leur pratique par toutes et tous est un droit essentiel que nous entendons élargir sans cesse et faire respecter. Notre conception des APS est celle qui libère : elles sont un lieu de création, d'expérience, de plaisir, de confrontation à l'autre et avec soi-même qui pousse au progrès.

Élément essentiel de l'émancipation, les APS doivent être libérées de toute forme d'instrumentalisation et de domination. Nous devons les sortir des logiques du marché et mettre fin aux inégalités de pratique qui persistent. Qu'elles soient liées au coût de la pratique, au manque d'installations, au manque de temps libre ou aux discriminations, toutes les barrières d'accès aux APS doivent être levées.

Cela exige une intervention publique forte. La démocratisation des pratiques ne peut être garantie que par le développement d'un service public qui s'inscrit dans la proximité des citoyens sur l'ensemble du territoire. La démocratie doit être constitutive de la vie sportive et les lieux de décision doivent être constitués par la diversité des acteurs d'un territoire pour co-élaborer les projets sportifs locaux.

L'égalité d'accès à toutes les APS passe d'abord par la gratuité et l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportive de la maternelle à l'université. La vie associative constitue un espace essentiel d'éducation populaire et de formation citoyenne. Elle doit être soutenue et préservée de toutes les dérives et concurrences commerciales. Une politique de valorisation, de formation et de soutien aux bénévoles sera garante de sa pérennité.

Enfin, le sport professionnel, ses manifestations et leur traitement médiatique doivent viser des objectifs humanistes de progrès pour toutes et tous. L'ensemble des richesses créées par la haute performance, qu'elles soient culturelles, économiques ou technologiques, doit participer au développement du sport pour l'ensemble de la population.

En inscrivant notre action pour le sport dans l'émancipation humaine, nous affirmons notre ambition de changer le sport pour transformer notre société.

I

LES CHIFFRES CLÉS DU SPORT EN FRANCE

**bref
état
des lieux**

Plus de 34 millions de personnes âgés de 15 ans et plus déclarent pratiquer régulièrement une APS. Les pratiquants exercent en majorité leur activité en dehors d'une structure et d'un encadrement. Les activités les plus pratiquées sont la marche, la natation et le vélo

65% des Français déclarent pratiquer une APS au moins une fois par semaine

11% des Français déclarent ne pratiquer aucune activité sportive

Plus de 15,7 millions de personnes déclarent détenir une licence sportive.

II

LE SPORT, UNE ACTIVITÉ D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Article L. 100-1 du code du sport : « Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général ».

**essentiel
dans
la société**

Article L. 100-2 : « L'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations, les fédérations sportives, les entreprises et leurs institutions sociales contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives. L'État et les associations et fédérations sportives assurent le développement du sport de haut niveau, avec le concours des collectivités territoriales, de leurs groupements et des entreprises intéressées ».

III

L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE : UNE COMPOSANTE À PART ENTIÈRE DE LA CULTURE HUMANISTE

Article L. 121-5 du code de l'éducation : « L'éducation physique et sportive et le sport scolaire et universitaire contribuent à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles ».

**pour une
école de la
réussite**

Article D312-1 : « L'éducation physique et sportive figure au programme et dans les horaires, à tous les degrés de l'enseignement public. Elle s'adresse à l'ensemble des élèves. Elle doit être adaptée à l'âge et aux possibilités individuelles, déterminées par un contrôle médical ».

IV

NOTRE PRIORITÉ : LEVER LES BARRIÈRES À L'ACCÈS AU SPORT

À la question « pourquoi je ne fais pas de sport ? », vous nous répondez :

conçu
pour
toutes
et tous

- **par manque de temps libre** (contraintes professionnelles, horaires décalés, emploi précaire et tâches ménagères) ; 65% de ceux qui pratiquent peu évoquent le manque de temps
- **le coût de la pratique** : cotisations et des équipements personnels
- **le manque d'équipements sportifs** et leur accessibilité
- **le manque d'envie lié à une offre imparfaite** ; le plaisir, la détente, l'entretien physique et la convivialité sont les premières motivations de la pratique régulière. ; 51% ne souhaitent pas faire de compétition

V

PLUSIEURS LEVIERS POLITIQUES PEUVENT FAVORISER L'ACCÈS AU SPORT

Les principaux facteurs sont : la gratuité et une offre de pratique pour toutes et tous avec des installations sportives multifonctionnelles, de qualité, accessibles et de proximité.

Les priorités sont :

- soutenir et développer l'EPS et le sport scolaire de la maternelle à l'université pour garantir une culture de l'activité physique gratuite
- favoriser la gratuité et un coût d'accès indexé sur les revenus (quotient familial)
- offrir des activités diversifiées et adaptées à tous les âges de la vie, prendre en compte les nouvelles pratiques et les nouvelles aspirations avec un contenu qui procure du plaisir et fait progresser
- investir dans des espaces qui répondent aux besoins, à la diversité des pratiques et à leur développement
- garantir le temps de loisir permettant la pratique.
- soutenir l'encadrement et la formation des animateurs et des bénévoles
- donner les moyens nécessaires aux associations pour accueillir dans de bonnes conditions tous les publics
- lutter contre toutes formes de discriminations.

les vraies
solutions

VI

UN SERVICE PUBLIC À DÉVELOPPER ET UN MOUVEMENT SPORTIF ASSOCIATIF À SOUTENIR

Il faut une intervention publique forte avec un renforcement des moyens pour l'EPS à l'école et le sport scolaire ; les associations sportives doivent être soutenues pour un moindre coût pour les familles.

abordable
et
proche

Inscrire la pratique dans la proximité du domicile et du lieu de travail ou d'études : aménager le territoire en fonction des lieux de vie (école, travail, domicile) et tendre à implanter des équipements à moins de 20 minutes de déplacement. Inciter les entreprises à développer une offre d'activité sportive à leurs salariés.

1

DES POLITIQUES SPORTIVES CO-ÉLABORÉES

Instituer des assises citoyennes du sport pour mobiliser l'ensemble des acteurs et établir un diagnostic partagé sur l'état des lieux et les besoins.

avec tous les acteurs

Co-construire un projet sportif local qui fixe les objectifs de la politique sportive et un programme d'actions pour les années à venir.

Créer des instances permanentes de décision, de suivi du projet et d'évaluation de la politique sportive.

2

ÉQUIPER ET AMÉNAGER LE TERRITOIRE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS

Aménager et équiper le territoire en installations sportives en fonction des lieux de vie - école, travail et domicile - et inscrire la pratique dans la proximité et le quotidien de la vie de chacun.

Nous proposons une mobilisation nationale pour un plan de développement des installations sportives et un fonds d'aide aux collectivités territoriales pour financer les rénovations et les nouvelles réalisations. Il convient également de développer l'accès aux espaces de pratiques libres et de pleine nature : halles des sports, plaines de jeux, bases de loisirs, pistes de jogging, parcours de remise en forme, chemins de randonnée, terrains de boules, roller parc et autres. Ces activités doivent rester en libre accès à toute la population et garanties dans le cadre du service public du sport pour ne pas être abandonnées au secteur marchand.

accessible à tous et toutes

Nous devons garantir la maîtrise publique des équipements en associant les citoyens à leur gestion, à l'attribution des créneaux et à l'animation. Les infrastructures doivent être conçues pour répondre aux besoins de la population et non pour être avant tout rentables. L'investissement doit être au service d'une conception ne se limitant pas au spectacle, mais permettant l'accueil d'une diversité de disciplines et de pratiquants, en favorisant notamment la pratique des femmes, des amateurs et des scolaires et accessibles aux personnes en situation de handicap.

Chiffres-clés :

- 86% des équipements sportifs sont gérés par les communes

le sport émancipateur

3

UNE POLITIQUE SPORTIVE QUI DÉFEND LES VALEURS DU SPORT ET L'ÉTHIQUE

Si certaines pratiques répréhensibles se sont développées ces dernières années, telles que la violence, le dopage, la tricherie, c'est d'abord du fait des choix politiques qui ont soutenu la marchandisation du sport.

Nous défendons un sport respectueux de l'être humain, qui soit porteur de valeurs de solidarité, qui permette à chacun-e d'expérimenter et de repousser ses limites personnelles, qui soit un facteur de progrès individuel et collectif assis sur de véritables solidarités et ne soit pas écrasé par l'enjeu. Il faut réaffirmer l'exemplarité d'un sport d'excellence nourri de valeurs éducatives. La lutte contre la violence, la corruption et les discriminations doit être une priorité.

4

SOUTENIR L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET LE SPORT SCOLAIRE

priorité à l'enfance et à la jeunesse

L'égalité d'accès à toutes les pratiques et la construction d'une culture physique commune commencent par l'enseignement obligatoire de l'EPS pour tous les élèves scolarisés de la maternelle à l'université.

L'État doit s'assurer de son plein développement.

Dans le premier degré l'État doit là aussi s'assurer que cet enseignement est effectivement réalisé et ses enseignants soutenus : conseiller-e-s pédagogiques EPS, enseignant-e-s à dominante ou/et une personne ressource EPS par école, qui impulse et coordonne la mise en place de l'enseignement. Il est important de garantir des crédits suffisants pour l'achat de matériel sportif.

Nous proposons de soutenir le développement du sport scolaire avec la création d'associations sportives dans chaque groupe scolaire, affiliées à l'USEP ou l'UNSS et avec un forfait à destination des enseignants impliqués

dans cette animation. Les collectivités doivent dégager les créneaux nécessaires dans leurs équipements sportifs. Le sport scolaire pourrait être valorisé à travers une grande campagne de communication.

5

OFFRIR DES ACTIVITÉS DE QUALITÉ APRÈS L'ÉCOLE : L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Pour offrir des activités physiques et sportives de qualité après l'école, le mercredi et pendant les vacances, nous proposons le développement des écoles municipales des sports encadrées par des éducateurs-trices territoriaux (ETAPS). Le coût de l'inscription à l'année doit se faire sur la base du quotient familial. C'est une garantie de service rendu de qualité pour les familles et d'égalité de traitement pour les enfants.

Les chiffres-clés :

- 12,7 millions d'enfants scolarisés bénéficient de l'EPS obligatoire à l'école
- 2,6 millions d'enfants sont inscrits dans une association sportive scolaire, (USEP, UGSEL, UNSS)
- 2 à 10 € coût d'une licence USEP à l'école primaire
- 17€ en moyenne pour une licence UNSS du collège au lycée.

démocratiser les pratiques

6

DÉVELOPPER LES PRATIQUES FÉMININES ET RÉAFFIRMER LES PRINCIPES DE MIXITÉ

Si les femmes sont plus nombreuses à pratiquer une activité physique et sportive, les inégalités entre les sexes et les stéréotypes de genre persistent. Les femmes restent cantonnées à certaines pratiques et exclues d'autres, considérées comme « trop viriles ». Or, cette ségrégation n'est pas l'effet d'une différence de goûts « naturels », mais le produit de nombreux facteurs sociaux, politiques, institutionnels et religieux. La féminisation des disciplines considérées comme « masculines » sera encouragée et un accès mixte aux équipements sportifs sera garanti.

Nous proposons d'ouvrir un chantier avec les associations sportives pour le développement de rencontres mixtes. Il s'agit enfin de promouvoir une meilleure place des jeunes filles et des femmes dans le monde sportif et médiatique.

l'égalité hommes femmes

7

UN SPORT DURABLE QUI RESPECTE L'ÊTRE HUMAIN ET SON ENVIRONNEMENT

**pour
les humains
et la
planète**

Le développement du sport doit tenir compte des orientations de l'Agenda 21 en respectant certaines conditions. Les projets de développement devront s'appuyer sur la co-élaboration et la concertation avec la population et favoriser la gestion de proximité. Nous défendons un sport qui favorise la responsabilité environnementale, notamment les économies en énergie et ressources naturelles, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des pollutions, des nuisances et des atteintes aux écosystèmes afin de préserver la biodiversité.

8

SOUTENIR L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET LA VIE ASSOCIATIVE

La vie associative joue un rôle essentiel d'éducation populaire et de citoyenneté. Dégager du temps et des moyens pour l'engagement bénévole est nécessaire au regard des objectifs laïques, démocratiques et éducatifs qu'ils portent, préservant le secteur associatif de toutes les dérives commerciales ou sectaires. Le soutien financier à la vie associative doit s'appuyer sur des conventions d'objectifs liées au contenu et à la démocratisation des pratiques.

La mise à disposition gratuite des installations et le soutien en matériel pour l'organisation des manifestations sont essentiels pour diminuer le coût de la pratique des adhérents. Des dispositifs d'aides aux familles les plus démunies, aux étudiants, chômeurs et personnes sans revenus doivent être mis en œuvre. Le soutien aux associations sportives en entreprise doit être prioritaire, en renforçant la loi sur le fonctionnement des comités d'entreprises. Des conventions avec les employeurs du territoire doivent être recherchées pour garantir du temps et de la formation des bénévoles.

Il est nécessaire de développer les groupements d'intérêt économique ou les groupements d'employeurs pour l'embauche et la gestion des salariés des associations ainsi que les centres de ressources locaux d'aide à la vie associative et aux bénévoles.

**les
moyens
de la
démocratie**

Nous proposons de développer la prévention en matière de santé par la mise en place de formations à la médecine du sport et le développement de centres médico-sportifs avec une mission prioritaire de prévention.

Nous proposons de renforcer les dispositifs pour lutter contre le dopage à tous les niveaux de la pratique.

9

LA HAUTE PERFORMANCE AU SERVICE DE TOUTES ET TOUS

La recherche de l'excellence est un objectif des sportives et sportifs. La haute performance sportive doit être soutenue comme un élément de création humaine. Son intérêt culturel, économique ou technologique... doit être mis au service du sport pour toutes et tous. La politique municipale doit veiller à ce que la mutualisation des moyens dans le financement du sport soit développée et que le sport professionnel s'inscrive dans la dynamique sportive et sociale municipale.

Les athlètes concourent à la valorisation de leur territoire, il convient de participer localement à la réalisation de leur parcours sportif en aidant leur formation et leur reconversion.

**non à la
marchandisation**

développer le service public

Nous soutenons le développement de l'emploi et de la formation dans le secteur des activités physiques et sportives. Dans le cadre d'un service public rénové offrant des débouchés dans l'Éducation nationale, le ministère des Sports, les collectivités territoriales, les associations sportives et l'industrie du sport, le soutien à l'emploi d'éducateurs sportifs et de gestionnaires d'équipements est à développer.

Nous proposons de renforcer la filière d'éducateurs sportifs de la fonction publique territoriale afin de garantir un service

public du sport local compétent pour répondre à la diversité des pratiques et des publics à tous les âges de la vie. Nous proposons que l'État assure une politique d'aide à l'emploi, durable et attractive.

SE MOBILISER POUR LE FINANCEMENT DU SPORT

Toutes les logiques de réduction de la dépense publique conduisent à faire reposer toujours davantage sur les familles le financement des APS : c'est un coup porté à la démocratisation des pratiques et un frein au droit d'accès à la pratique des APS. Il convient que les élu-es, avec les acteurs du mouvement sportif de leur territoire, se mobilisent pour une intervention publique forte dans le financement du sport.

Face à la baisse des financements publics, le mouvement sportif adopte diverses stratégies pour augmenter ses recettes : augmentation du nombre de licenciés, augmentation du prix de la cotisation des pratiquants. Pour une partie, plus rare, c'est le développement de ressources commerciales, de l'événementiel, de droits de retransmissions et de marketing ; ces choix dérivent fréquemment vers une marchandisation des pratiques. Enfin, la dernière stratégie conduit à mutualiser, rationaliser, en regroupant clubs et licenciés ; elle conduit à la disparition d'un certain nombre de petites associations de proximité et donc réduit l'offre proche du lieu de vie ou de travail.

Les sommes consacrées par le ministère des Sports – de 0,14% du budget de l'État – ne sont pas à la hauteur d'un projet ambitieux. Le financement du sport, via le centre national de développement du sport (CNDS), ne peut plus rester dépendant des droits de retransmission télévisuelle, des jeux et des paris sportifs. Il doit reposer sur un autre système, pour lequel toutes les entreprises du pays seraient mises à contribution par des prélèvements obligatoires sur leur valeur ajoutée, comme c'est le cas pour la formation continue. Menons dès à présent la bataille pour que 1% du budget national soit consacré au développement de l'EPS et des APS, pour émanciper le sport du marché, et répondre à tous les besoins tout en réduisant le coût pour les familles.

C'est avec un État et des collectivités territoriales en capacité d'intervention que l'argent investi dans le sport pourra profiter au sport et aux pratiquants, plutôt que le sport devienne une source de profit.

1% du budget

POUR EN SAVOIR PLUS ET ALLER PLUS LOIN

Pour le sport, publication de la commission Sport du PCF
site internet <http://sport.pcf.fr>
Revue du projet n°18 juin 2012